



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17/04/2024

### FRANCE NATION VERTE / PLANIFICATION ECOLOGIQUE : LANCEMENT DES APPELS A PROJETS « INDUSTRIALISATION PERFORMANTE DES PRODUITS BOIS » et « BIOMASSE CHALEUR POUR L'INDUSTRIE DU BOIS » POUR UNE INDUSTRIE DU BOIS DURABLE ET DECARBONÉE EN FRANCE

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie et Agnès Pannier-Runacher ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ont annoncé le lancement des appels à projets « Industrialisation Performante des Produits Bois » et « Biomasse chaleur pour l'industrie du bois ». Cette initiative, gérée par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) pour le compte de l'État, s'inscrit dans le cadre de la planification écologique et vise à renforcer la compétitivité des entreprises de transformation du bois tout en valorisant, dans le cadre d'une gestion durable, la ressource forestière française.

Le secteur forêt bois joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs climatiques de la France pour la transition vers une économie décarbonée d'ici 2050. En cohérence avec le contrat stratégique de la filière bois 2023-2026, ces appels à projets participent à :

- Développer et optimiser la transformation du bois pour les différents marchés, avec une priorité pour les usages à longue durée de vie ;
- Augmenter les capacités de séchage du bois matériau, par le biais d'investissements au profit d'équipements dédiés ;
- Utiliser tout ou partie des coproduits générés par les industries du bois afin d'améliorer l'autonomie énergétique par la production de chaleur renouvelable à partir de biomasse en substitution aux énergies fossiles.

Ces appels à projets sont réservés aux projets situés sur le territoire national (DROM-COM inclus), en lien avec les entreprises de la filière bois :

- **AAP IPPB** : le seuil d'investissement minimum est de 1 million d'euros à l'exception des projets de recherche et de développement pour lesquels le seuil est abaissé à 500K€. Les priorités sont notamment :
  - la valorisation des ressources bois issues de peuplements sous-exploités, sinistrés, dépérissants et/ou vulnérables aux effets du changement climatique ;
  - la valorisation des ressources bois en fin de vie pour un usage matière ;
  - l'innovation et l'optimisation des procédés de transformation des produits issus du bois
  - le développement et la diversification des unités de transformation du bois dans les territoires avec une logique de valorisation matière.

- **AAP BCIB** : la production thermique à partir de biomasse doit être supérieure à 3 000 MWh/an<sup>1</sup>. Une priorité sera accordée aux projets dont la production de chaleur vise principalement le séchage de bois matériau. La biomasse est une source d'énergie renouvelable abondante mais cependant limitée et il est donc important de l'utiliser de façon optimisée.

En participant à ces appels à projets, les entreprises auront l'opportunité de contribuer pleinement au développement du stockage carbone dans des matériaux à longue durée ainsi qu'à la production de chaleur renouvelable.

**Opéré par l'ADEME, les appels à projets « Industrialisation Performante des Produits Bois et « Biomasse chaleur pour l'industrie du bois » sont alimentés par les crédits issus de la planification écologique annoncés dans le budget du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et par les crédits du Fonds Chaleur.**

**Ils sont ouverts à partir des 15 et 16 avril 2024 avec deux relèves prévues le 27 juin 2024 puis fin 2024.**

Les cahiers des charges sont accessibles sur la plateforme Agir de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

#### Contacts presse:

---

**Cabinet de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

[Cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:Cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Tél : 01 49 55 59 74

---

**Cabinet de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

01 40 81 78 31 - [communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr](mailto:communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr)

**Cabinet de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie**

01 53 18 46 19 - [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

Tél : 01 49 55 43 48

Mél : [secretariat.cann@agriculture.gouv.fr](mailto:secretariat.cann@agriculture.gouv.fr)

---

**ADEME** - [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)

---

<sup>1</sup> Pour les projets de 1 200 à 3 000 MWh/an : contactez dès à présent les correspondants biomasse énergie de la Direction Régionale de l'ADEME (cf annexe 2 du cahier des charges).